

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



## **16° Rallye National du VAL D'ANCE**

**18 – 19 mai 2018**

### **COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2018 National (coefficient 3)**

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne  
Challenge A.S.A. ONDAINE

## **REGLEMENT**

**A.S.A. ONDAINE - MAIRIE  
43210 BAS en BASSET**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80**

**Tel : 07 67 96 64 46**

**Site : <http://www.asaondaine.com>**

**Email : [contact@asaondaine.com](mailto:contact@asaondaine.com)**

# REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (France Auto Réglementation Sportive et Technique 2018).

## PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du Règlement	Dès réception du visa FFSA
- Ouverture des Engagements	le lendemain de la réception du visa FFSA
- Clôture des Engagements	Lundi 7 Mai 2018
- Date et Heures des reconnaissances	Samedi 12 Mai et Dimanche 13 mai 2018 de 9h à 18h
- Parution et Distribution du Road Book	Samedi 12 Mai et Dimanche 13 mai 2018 de 8h à 17h Bar PMU LE PETIT NICE, 8 bd de la Sablière, Bas en Basset
- Vérifications Administratives	Vendredi 18 mai 2018 de 16h00 à 20h45 (précises) Lieux : GARAGE SATRE Beauzac
- Vérifications Techniques	Vendredi 18 mai 2018 de 16h15 à 21h00 (précises) Lieux : GARAGE SATRE Beauzac
- Heure de Mise en place du Parc de Départ	Vendredi 18 mai 2018 à 16h00 Lieux : Place des droits de l'homme, Bas En Basset
- 1 <sup>o</sup> Réunion du Collège des Commissaires	Vendredi 18 mai 2018 à 20h00 - Mairie de Bas en Basset
- Publication des équipages admis au départ	Vendredi 18 mai 2018 à 22h30 - Parc de départ - Podium
- Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 18 mai 2018 à 22h30 - Parc de départ - Podium
- Départ du Rallye	Samedi 19 mai 2018 à 08h25 pour le 1 <sup>er</sup> Moderne Pour information: Samedi 19 mai 2018 à 08h00 pour le 1 <sup>er</sup> VHC
- Affichage horaire départ de la 2 <sup>ème</sup> section	Samedi 19 mai 2018 à 13h40 (si le timing le permet) Pour information: Samedi 19 mai 2018 à 13h00 pour les VHC
- Arrivée du Rallye	Samedi 19 mai 2018 à partir de 19h46 pour le 1 <sup>er</sup> Moderne Pour information: Samedi 19 mai 2018 à 19h21 - le 1 <sup>er</sup> VHC
- Vérifications Finales Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC	Samedi 19 mai 2018 à Beauzac GARAGE SATRE
- Publication des Résultats du Rallye	Au Parc Arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
- Remise des Prix	Samedi 19 mai 2018 à partir de 22 h 00 Au Podium Place des Droits de l'Homme à Bas en Basset

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **18 et 19 mai 2018** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

### **16<sup>o</sup> RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE**

avec le concours des Municipalités de **BAS EN BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC**  
et des localités traversées

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne n° 0718 du 1/03/2018 et par la FFSA sous le permis d'organisation n° 217 du 20/03/2018**

*Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)*

---

Comité d'Organisation

**ASA ONDAINE**

---

Organisateur Administratif : **Pascal PERONNET**      **ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET**

Secrétariat du Rallye :

**De la parution du règlement et jusqu'au 17 mai 2018 :**

**ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80**

**Tel : 07 67 96 64 46**

**www.asaondaine.com**

**contact@asaondaine.com**

**Les 18 et 19 mai 2018 :**

**A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS en BASSET Tel : 07 67 96 64 46**

---

### **Organisateur technique**

---

Organisateur Technique: **Pascal PERONNET**

**ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET**

#### **1.1. – Officiels de l'Epreuve :**

<b>Organisateur technique : ASA ONDAINE</b>	Pascal PERONNET	Lic	12797
<b>Coordinatrice générale de l'épreuve</b>	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic	22005
<b>Collège des Commissaires Sportifs</b>			
<b>Président :</b>	Armand AGOSTINHO	Lic	12775
<b>Membres :</b>	Joëlle ALLEMAND	Lic	16382
	Georges BEAL	Lic	2910
<b>Directeur de Course</b>	Daniel BERTHON	Lic	1621
<b>Directeurs de Course Adjoints</b>	Louis René VERLINE	Lic	21427
	Thierry DUPECHER	Lic	3564
	Nicole FOREST	Lic	1882
<b>Directeurs de Course Adjoints Tricolore</b>	Patrick ASSENAT	Lic	21221
<b>Directeurs de Course Adjoints Damier</b>	Evelyne LAPALUS	Lic	220303
<b>Directeurs de Course délégués aux E.S.</b>	Arnaud BERTACCHINI	Lic	134194
	Pascal MAGNE	Lic	43098
	Ludovic PION	Lic	146299
	Pascal LAFOND	Lic	227446
<b>Médecin Chef</b>	Docteur RIGAUDIERE	Lic	56475
<b>Commissaire Technique Responsable</b>	Christian ALLOIN	Lic	13706
<b>Commissaires Techniques</b>	André BOIVIN	Lic	3572
	Gérald MILAMANT	Lic	29575
	Emeric PASCAL	Lic	37568
<b>Juges de Faits</b>	Jean Luc DESHAYES	Lic	61305
	Catherine DESHAYES	Lic	220855

<b>Relations avec les Concurrents</b>	Michel JUILLARD Yvette CECILLON	Lic Lic	12787 11374
<b>Relations avec la presse</b>	Serge LEQUERTIER	Lic	118035
<b>Responsable des temps</b>	Annie PISTON	Lic	3790
<b>Nombre de poste de commissaires</b>	32		
<b>Nombre de commissaires</b>	68		
<b>Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)</b>	5		

Tableau officiel d'affichage :

**BAS EN BASSET** Panneau d'affichage au parking (sous chapiteau à côté du PODIUM)  
du : 18/05/18 à 16 h 00 au 19/05/18 fin du rallye

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye National du Val d'Ance compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes 2018 (national coef 3)**
- **Le Challenge 2018 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.**
- **Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.**

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

**[www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu le 18 mai 2018 au

**GARAGE SATRE  
ZA PIROLLES  
43590 BEAUZAC**

de 16h00 à 20h45 (précises) **Vérifications administratives**  
et de 16h15 à 21h00 (précises) **Vérifications techniques**

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixés par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.

En cas de non respect, des pénalités financières pour retard seront appliquées (cf article FFSA Prescriptions générales Article V : Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le 19 mai 2018 :

**Garage SATRE - BEAUZAC**  
Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 2. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 16° Rallye National du VAL d'ANCE, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe DUMENT COMPLETEE** accompagnée des droits d'engagements.

avant le **LUNDI 7 MAI 2018 minuit**, à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE  
BP 135 -- 42704 FIRMINY Cedex

#### **3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 140 maximum.**

nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 2 rallyes.

##### **3.1.1.1 - Concurrents admis :**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

##### **3.1.11.1P.– Les droits d'engagement sont ainsi fixés :**

- a - Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- b - Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 €**

Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **450 €**

Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **465 €**

**3.1.12P.** La **demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement, COMPLETEMENT remplie.**

##### **Remboursement des droits d'engagement**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : ***contact@asaondaine.com***

La retenue sera :

- de **30%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

##### **3.3.2 –Ordre de départ :**

**Selon la réglementation Standard des Rallyes 2018**

pour la 1<sup>ère</sup> Section

A8W, R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2-FR2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2Série, N1, F211

Pour la 2<sup>ème</sup> section et suivantes,

le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1<sup>ère</sup> ES

Affichage des horaires et ordre de départ Samedi 19 mai 2018 à 13h40 sous réserve que le timing le permette.

Pour information: Samedi 19 mai 2018 à 13h00 pour les VHC

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 4.3P. Assistance :

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans le périmètre du grand terrain entouré de barrières **Route du Camping , accès a droite avant le Camping .**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont **RESPONSABLES** de leurs assistances .
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

#### 4.3.2.1

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont :**

Seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 16° Rallye National du VAL d'ANCE représente un parcours de **224.400** kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 9 Epreuves Spéciales d'une longueur de **106.200** kms.

Les Epreuves Spéciales sont :

ES :	1 - 5 - 8	LE VERT - TIRANGES - SURREL	19,800	x 3 =	59.400	Kms
ES :	2 - 6 - 9	SARLANGES - BEAUZAC	5.800	x 3 =	17.400	Kms
ES :	3 - 4 - 7	BAS -ST HILAIRE	9,800	x 3 =	29,400	Kms

**L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.**

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.6P. Les reconnaissances seront limitées à 2 jours (12/05/18 et 13/05/18 de 9H00 à 18H00) avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages. Obligation est faite d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1.**

Le Road-Book est à retirer au Bar PMU LE PETIT NICE, 8 bd de la Sablière, Bas en Basset

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**Les signes distinctifs des commissaires sont :**

Commissaires	chasuble fluo orange avec fonction
Chefs de Poste	chasuble fluo orange avec fonction
Relations Concurrents	chasuble rouge avec fonction

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

**7.3.17.3** Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

**L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	570 €	Coupe
Deuxième	420 €	Coupe
Troisième	320 €	Coupe
Quatrième	110 €	Coupe

Classement Groupes	Si + de 3 partants	Coupes
Premier	220 €	Coupe
Deuxième	170 €	Coupe
Troisième	120 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants	Coupes
Premier	240 €	480 €	480 €	480 €	Coupe
Deuxième		240 €	240 €	240 €	Coupe
Troisième			140 €	140 €	Coupe
Quatrième				100 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	200 €	Coupe
2ème Féminine	150 €	Coupe

### SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

**Les coupes non récupérées le samedi 19 mai 2018 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.**

**Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com)**

**La Remise des Prix se déroulera le samedi 19 mai 2018 après 22H00 au :**

**PODIUM D'ARRIVEE  
Place des Droits de l'Homme  
43210 - BAS EN BASSET**

**L'ouverture du parc se fera a l'issue de la remise des prix.**



# **L'A.S.A. ONDAINE**

## **REMERCIE**

Les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du :

### **16° Rallye National du VAL D'ANCE**

**Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route.**

**Les jours de reconnaissances sont :**

**Samedi 12 Mai et Dimanche 13 mai 2018 de 09 h 00 à 18 h 00**

**Tout autre journée est formellement interdite.**

**Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme**

**L'avenir des rallyes dépend principalement du comportement des ses acteurs avant, pendant et après.**

**Le Comité d'Organisation  
ASA ONDAINE**